

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2000-2001

4 JUILLET 2001

PROJET D'AJUSTEMENT

DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2001
DU PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES,
DU BUDGET, DES AFFAIRES GENERALES,
DE L'ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE, DU REGLEMENT ET DE LA COMPTABILITE
PAR M. VAN EYLL

I. INTRODUCTION

Pour mémoire, la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, de l'Organisation de l'Assemblée, du Règlement et de la Comptabilité a approuvé le 4 décembre 2000, le projet de budget de fonctionnement 2001 d'un montant s'élevant à 778 534 000 francs et couvert en recettes par une dotation budgétaire de 595 100 000 francs inscrite au budget 2001 initial de la Communauté française, dotation qui aurait dû être complétée par un montant de 183 434 000 francs en recettes dans le cadre du premier feuillet d'ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2001.

Dans le cadre de ce premier ajustement budgétaire, cette dotation complémentaire a pu être réduite de 21 434 000 francs pour s'élever finalement à 162 000 000 de francs. Le budget 2001 ajusté s'élève ainsi à 757 100 000 francs.

Vous trouverez, ci-après, le détail du projet d'ajustement budgétaire.

II. COMMENTAIRES DES LITTERAS

TITRE I^{er}

Dépenses courantes

Littera A — Membres: - 12 480 000 francs

La diminution du littera A06 s'explique par le fait que le budget initial était établi en tenant compte de la prise en charge de 6 députés communautaires (4 députés suppléants de ministres et 2 germanophones) ainsi que de trois ministres. Or, suite aux divers remaniements, la charge à supporter a été ramenée à 7 personnes (6 ministres et 1 député communautaire).

L'arrivée du second député germanophone n'est prise en compte budgétairement que pour le 4^e trimestre 2001. *A contrario*, les 4 députés suppléants de ministres étant dorénavant pris en charge par le Parlement wallon, il y a lieu de revoir à la hausse, mais bien entendu dans une bien moindre mesure, les crédits affectés au remboursement de frais exposés (soit 14% de l'indemnité parlementaire brute).

La baisse de la provision pour indemnités de départ (littera A07) et des frais liés aux collaborateurs (littera A08) est le corollaire de la diminution du nombre de députés siégeant exclusivement au sein de notre Assemblée. Il a lieu de noter également l'économie budgétaire réalisable suite au report de l'indexation au second semestre 2001.

Littera B — Personnel: - 2 975 000 francs

La baisse de ce littera est essentiellement imputable au report de la prise d'effet de l'extension du cadre du personnel au mois d'août 2001. Par ailleurs, l'indexation prévisible des traitements et autres indemnités a également été ramenée de 2% à 1%. *A contrario*, il a été prévu une provision supplémentaire pour promotions diverses (directeurs et autres). Les autres postes budgétaires ont été adaptés suite aux frais réellement encourus en 2000.

Littera C — Impression — Abonnements — Documents — Etudes: - 50 000 francs

Le budget lié aux documents et publications a été adapté sur base de la consommation moyenne de notre Assemblée au cours des derniers exercices comptables, toutes choses restant égales par ailleurs. La hausse du poste CO5 permettra de prendre en charge les frais de conseil pour la cession de l'Hôtel de Ligne.

Littera D — Bâtiments: - 27 000 000 de francs

Cette baisse est essentiellement imputable à la prévision d'occupation de l'Hôtel de Ligne à partir de juin 2001 et à l'adaptation de la redevance locative annuelle à due concurrence.

Le poste 01 a pu être diminué eu égard aux dépenses réelles engagées au cours des exercices précédents.

Le poste 03 a été adopté aux prévisions de dépenses effectuées par le service compétent.

Littera E — Chauffage — Eclairage — Eau: + 400 000 francs

Le poste budgétaire concernant le chauffage a été revu à la hausse suite à l'évolution du coût des combustibles.

Littera J — Transports: + 1 000 000 de francs

Cette hausse s'explique essentiellement par la croissance du coût des combustibles ainsi que par la hausse constatée au cours de l'exercice budgétaire 2000 des dépenses liées aux locations de véhicules.

Littera L — Relations publiques: + 10 500 000 francs

Cette hausse s'explique par la hausse des crédits affectés à l'organisation de la fête de la Communauté française et plus généralement à l'inauguration de l'Hôtel de Ligne.

Littera M — Relations internationales bilatérales: + 1 700 000 francs

Ce poste budgétaire ne comprend plus à présent que les dépenses liées aux relations internationales bilatérales. Ainsi, les dépenses liées au fonctionnement du Conseil interparlementaire consultatif du Benelux ont été transférées au littera O, relations internationales multilatérales; littera accueillant également les crédits octroyés à l'Assemblée parlementaire francophone.

La hausse des crédits de ce littera s'explique par la prévision de mise en œuvre de tous les accords bilatéraux. Ceux-ci concernent le Québec, le Sénégal et la France, pays et régions avec lesquels notre Parlement entretient des ententes de façon récurrente, ainsi que le Burundi et Madagascar avec lesquels le Parlement s'est engagé dans une aide technique.

Littera N — Groupes politiques: - 1 150 000 francs

Report de l'indexation au second semestre 2001.

Littera S — Immeubles en location (à l'exception de l'Hôtel de Ligne): + 760 000 francs

Une hausse de 760 000 francs est prévue pour le paiement du loyer de deux mois supplémentaires au n° 11 rue de la Loi.

Littera T — Travaux et déplacements de l'Assemblée: - 2 000 000 de francs

Les crédits budgétaires ont été adaptés aux prévisions de dépenses 2001 et à l'évolution

constatée de celles-ci au cours des exercices précédents.

TITRE II

Dépenses de capital

Littera Rr — Informatique: + 1 800 000 francs

Les crédits supplémentaires permettront de prendre en charge les dépenses liées à l'informatisation des services non permanents (CRI, CRA).

*
* *

A l'issue de l'exposé de M. van Eyll, rapporteur du Bureau, le président de la commission, M. Huin, demande si un commissaire souhaite lui poser une question.

M. Pieters s'interroge sur la diminution de 27 millions au littera D. Il lui est répondu que cette somme représentait la dépense liée à l'occupation de l'Hôtel de Ligne dès le début de l'année 2001. Or, cette occupation n'a été effective qu'à la mi-juin.

Plus personne ne demandant la parole, M. Huin déclare la discussion close. Le projet d'ajustement est voté à l'unanimité des 7 membres présents.

M. van Eyll est désigné à l'unanimité comme rapporteur de la commission.

La commission fait confiance au Président et aux rapporteurs pour la rédaction du rapport.

Le rapporteur,

D. VAN EYLL.

Le Président,

M. HUIN.